



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1279
27 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 26 DÉCEMBRE 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 24 décembre 1999, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet des nouvelles attaques auxquelles la Turquie soumet le nord de l'Iraq depuis le 30 novembre 1999, lesquelles attaques viennent s'ajouter aux actes d'agression militaire commis quotidiennement par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni. Dans sa lettre, M. Al-Sahaf prie instamment l'Organisation des Nations Unies d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de s'employer à mettre fin aux agressions et aux menaces auxquelles l'Iraq est exposé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Lettre datée du 24 décembre 1999, adressée au Secrétaire général
par le Ministre iraquien des affaires étrangères

Comme suite à la lettre que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq vous a adressée le 7 décembre 1999, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que, le 30 novembre 1999, des unités des forces armées turques composées de 45 véhicules transportant un millier de soldats ont pénétré sur le territoire iraquien à partir de la zone de Douchtan et se sont établies dans la région de Kani Massi. Il convient de mentionner que d'autres unités de l'armée turque, appuyées par des chars, des hélicoptères et de l'artillerie lourde, se trouvent actuellement dans plusieurs régions, dont celles du Mont-Kara, afin de poursuivre les attaques lancées contre le nord de l'Iraq et que, le 3 décembre 1999, la Turquie a massé des troupes dans la zone turque de Çukurca, face à la région de Kani Massi, sous prétexte de pourchasser des groupes kurdes armés. Ces agressions ont provoqué de nombreuses pertes en vie humaine et causé des dégâts considérables aux biens des Kurdes iraqiens vivant dans la région.

Les opérations susmentionnées s'inscrivent dans le cadre des agressions répétées commises par les forces turques contre l'Iraq et viennent s'ajouter aux actes d'agression militaire auxquels les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni se livrent quotidiennement.

La série d'attaques et de violations flagrantes commises régulièrement par les forces armées turques sur le territoire iraquien confirme les mises en garde répétées de l'Iraq, qui ne cesse d'appeler l'attention sur la double politique menée par la Turquie. Celle-ci contribue au maintien de la situation anormale qui sévit dans le nord de l'Iraq et facilite l'exécution du plan américano-britannique en autorisant les avions de ces deux pays à décoller du territoire turque pour maintenir des zones d'exclusion aérienne dans le nord et le sud du pays et empêcher ainsi tout rétablissement du pouvoir légitime dans ces régions.

Le Gouvernement iraquien, qui condamne vigoureusement cette nouvelle agression turque contre l'Iraq, exige du Gouvernement turc qu'il retire ses forces du territoire iraquien et se réserve le droit de choisir le lieu et le moment pour répondre à cet acte hostile. La République d'Iraq réaffirme en outre son droit, que lui confère la Charte des Nations Unies et le droit international, de faire porter à la Turquie l'entière responsabilité internationale des actes d'agression répétés et des atteintes portées à la souveraineté de l'Iraq et à l'inviolabilité de son territoire, qui exposent la sécurité du pays à de graves dangers.

J'espère que l'Organisation des Nations Unies assumera les responsabilités que lui impose la Charte des Nations Unies et qu'elle s'emploiera à mettre fin aux agressions et aux menaces auxquelles mon pays est exposé. En outre, je vous prie de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour amener le Gouvernement turc à respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les règles du droit international et à retirer immédiatement ses forces armées du territoire iraquien.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammad Saïd AL-SAHAF
